

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 26 Septembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 65

Pouvoirs : 21

Membres votants : 86

Date de la convocation : 19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-six septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : André ANTHIERENS, Marie-Line BACHELOT, Christian BAISSÉ, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Jean-Pierre FOSSET (Suppléant de Jocelyne HEURTAUX), Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Christine IGOUT (Suppléant de Bernard FORCHER), Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Sébastien LERAT, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Nadia NADAUD, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, André VAN DEN DRIESSE, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Patrick LHOMME, Céline MACHADO, Josette MUSSET, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Sébastien ROEHM, Denis SZALKOWSKI, Michel THOUIN, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Jean-Michel ADELIN (Donne procuration à Jean-Jacques PREVOST), Bernard AUBRY (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Michel AUGER (Donne procuration à Yves RUEL), Anne BARTHOW (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Sandrine BOZEC (Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER), Edmond DESHAYES (Donne procuration à Guillaume BOULAYE), Pascal DIDTSCH (Donne procuration à Simon JARAIE), Sara FERAUD (Donne procuration à Sabrina BECHET), Pascal FINET (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Jean-Louis GROULT (Donne procuration à Didier MALCAVA), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Janine LEROUVILLOIS (Donne procuration à Manuel CHOLEZ), Yannick LUCAS (Donne procuration à Valéry BEURIOT), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Marie-Line BACHELOT), Christelle MONNIER (Donne procuration à Michèle DRAPPIER), Jean PLENECASSAGNE (Donne procuration à Sébastien CAVELIER), Bruno PRIVE

(Donne procuration à Georges MEZIERE), Claude SPOHR (Donne procuration à Caroline BEAUMONT), Marie-Lyne VAGNER (Donne procuration à Louis CHOAIN), Josiane VARAISE (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL).

Délibération n° 158/2023 : Convention avec la Région Normandie pour le financement des travaux d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal provisoire – parc des expositions à Bernay

Par délibération du Conseil Régional du 6 février 2017, la Région a institué un dispositif de soutien financier aux pôles d'échanges intermodaux.

Les orientations retenues dans le budget primitif 2021 ont réaffirmé le soutien financier de la Région à la réalisation des projets d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution, de mandatement et de contrôle de l'emploi de la subvention accordée par la Région pour le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal provisoire – parc des expositions – à Bernay.

Ce projet vise à organiser et faciliter la desserte des établissements scolaires de la commune de Bernay en évitant un impact trop important des temps de transports scolaires et commerciaux. En effet, dans le cadre d'une opération de requalification du quartier de la gare, portée par la commune de Bernay, depuis la Place Verdun jusqu'au point de la Charentonne Boulevard Dubus, le nombre de places disponibles au stationnement des cars scolaires est fortement réduit ne pouvant plus accueillir la trentaine de services scolaires quotidiens. Ainsi, un nouveau pôle d'échanges scolaires provisoires au niveau du Parc des expositions était nécessaire pour accueillir les transports scolaires régionaux et a dû être aménagé en urgence pour la rentrée scolaire de janvier 2023, le temps de réaliser les travaux du quartier de la gare de Bernay sur 2 ans et le temps pour la Communauté de communes d'aménager une plateforme d'échanges définitive à l'horizon 2025-2026,

Le programme d'aménagement d'un pôle d'échange de transport scolaire prévoit :

- des travaux de VRD : dont marquage au sol en résine pour la signalisation horizontale du site. Renforcements structurels ponctuels et des accès ainsi que l'alimentation électrique des portails ; y compris les travaux d'aménagement du parking pour la giration des cars sur le site de la piscine ;
- un système de fermeture sécurité avec contrôle d'accès : installation de deux barrières levantes motorisées ;
- quatre abris voyageurs de grandes dimensions pour les 200 à 250 élèves en attente au Parc des exposition, ces abris seront par la suite réinstallés dans le futur pôle d'échanges définitif ou à proximité des établissements scolaires dépourvus d'abris.
- Signalisation verticale du site : police de signalétique.

Objet, montant et modalités de versement de la subvention :

La région s'engage à soutenir financièrement les travaux d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux provisoires – parc des expositions et Piscine – à Bernay, tels que décrits dans le préambule, dont les maîtres d'ouvrage est la Communauté de Commune Bernay Terre de Normandie.

La Région a décidé d'aider à sa réalisation par le versement d'une subvention au titre du dispositif « pôles d'échanges intermodaux ».

Le coût estimatif de cette opération est de **183 428,50 € HT**.

La dépense subventionnable retenue sur l'opération est de **164 454,10 € HT**.

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties.

Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération repris en annexe 1 pour la réalisation du projet défini ci-dessus, la Région s'engage à verser au bénéficiaire :

Une subvention d'un montant maximal de **82 227,05 € HT**, soit 50% du montant total de la dépense prévisionnelle subventionnable de 164 454,10 € HT, et 44,83% du montant total du projet, au titre du dispositif de droit commun « pôles d'échanges intermodaux ».

Un premier acompte de 35 % du montant de la subvention sera versé à la date de signature de la convention (dernier signataire), soit 28 779,47 € HT sur la présentation à la Région d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé du Président et du comptable public, et de l'imprimé de déclaration de commencement d'exécution de l'opération (annexe 2).

Le versement du solde de la subvention, pour un montant maximal de 53 447,58 € HT, s'effectuera en 2024, sous réserve de la fin des travaux, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé du Président et du comptable public accompagnée de l'imprimé de déclaration d'achèvement de l'opération (annexe 3).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2016 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n° 118-2023 Pouvoirs délégués Président Bureau en date du 29 juin 2023 et la délibération n° 134-2022 validant la création d'une gare routière provisoire – parc des expositions – à Bernay en date du 28 juin 2022 et au regard du dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région Normandie en date du 8 septembre 2022 pour l'aménagement de la gare routière provisoire, située Parc des Expositions – Rue Lucien Querey à BERNAY ;

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Normandie en date du 18 septembre 2023 portant attribution de la subvention susvisée ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** la convention de financement avec la Région Normandie pour les travaux d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal provisoire – parc des expositions – à Bernay et de ses annexes, notamment celle de l'annexe financière (annexe 1) telle qu'annexée à la présente délibération qui précise le montant et les modalités de la subvention accordée ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et les annexes incluant l'annexe financière à la présente convention.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
65	21	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230926-158_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023